

| EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Peñas-les-Fontaines – Sorgues | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|---------------------------|-----------|
| Nombre de délégués en exercice | 46 | Absents représentés : | 11 |
| Présents | 30 | Absents non représentés : | 5 |
| VOTANTS | | | 41 |

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 29 mai 2017, après convocation légale reçue le 23 mai 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER

Etaient Absents représentés :

Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Alain BRES (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Christian RIOU), Mme Annie GARNERO, (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), M. Michel MUS (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Mireille PEREZ (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Michel TERRISSE (pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à M. Christian GROS)

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, M. Yannick LIBOUREL, Mme Fabienne THOMAS, M. Alain MILON

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Subvention 2017 aux associations

M. Pierre GABERT indique à l'assemblée que de nombreuses associations ont sollicité la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » afin de bénéficier de subventions au titre de l'année 2017.

La Commission Vie Communautaire réunie le jeudi 30 mars 2017 a étudié chacune de ces demandes de subventions.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 mai 2017, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer favorablement sur l'octroi de subventions au titre 2017 pour les associations suivantes :

- | | |
|---------------------------------------------------|----------|
| - Hand Ball Club « Les Sorgues du Comtat » : | 13 000 € |
| - Association La Gare des Métiers d'Arts : | 1 500 € |
| - Le Rhino Association Althen-des-Paluds : | 10 000 € |
| - Le PAS Loisirs Educatifs et Physiques Adaptés : | 1 000 € |
| - Roulez Mobilité | 2 000 € |

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Pierre GABERT, Vice-Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE le versement de subventions au titre 2017 pour les associations suivantes :

- | | |
|---------------------------------------------------|----------|
| - Hand Ball Club « Les Sorgues du Comtat » : | 13 000 € |
| - Association La Gare des Métiers d'Arts : | 1 500 € |
| - Le Rhino Association Althen-des-Paluds : | 10 000 € |
| - Le PAS Loisirs Educatifs et Physiques Adaptés : | 1 000 € |
| - Roulez Mobilité | 2 000 € |

DIT que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2017.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

